

# Whistleblowing / Réclamation

Le succès et la bonne réputation de l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation ("**SERV**") reposent sur la confiance que nos clients, partenaires commerciaux et collaborateurs ainsi que le grand public accordent à notre intégrité.

Afin que les actes illicites, les violations des normes généralement acceptées ou tout autre comportement fautif puissent être identifiés à temps et que les mesures nécessaires puissent être prises, nous vous prions de signaler immédiatement les irrégularités constatées aux services compétents :

## a) Signalement au Contrôle Fédéral des Finances

La plateforme d'annonce du Contrôle Fédéral des Finances ("**CDF**") est à votre disposition pour les annonces relatives à d'éventuels crimes ou délits commis par des organes ou des collaborateurs de la SERV et devant être poursuivis d'office: <http://www.whistleblowing.admin.ch>.

Le CDF traite les annonces reçues de manière confidentielle. En outre, les annonces peuvent être faites de manière anonyme.

Les faits pertinents à signaler sont par exemple:

- Corruption
- Escroquerie
- Vol
- Détournement de fonds
- Exploitation d'information d'initié

Au lieu de signaler une irrégularité au CDF, vous êtes libre de la dénoncer aux autorités de poursuite pénale compétentes ou au conseil d'administration de la SERV. Les collaborateurs de la SERV peuvent en outre adresser un rapport à leur supérieur respectif, à Compliance ou au service du personnel.

## b) Signalement au bureau de signalement externe / personne de confiance de la SERV

D'autres irrégularités peuvent être signalées au bureau de signalement externe / personne de confiance de la SERV. Celui-ci reçoit également les annonces concernant des faits pénalement répréhensibles selon la let. a) ci-dessus et les transmet au CDF si nécessaire.

Les annonces peuvent être faites en écrit par courrier, par e-mail ou par téléphone:

### **Mercury Compliance AG**

Bodmerstrasse 9

8002 Zurich

E-mail: [Whistleblowing.SERV@mercury.ch](mailto:Whistleblowing.SERV@mercury.ch)

Tél : 044 280 05 05

Mercury Compliance AG est un cabinet d'avocats dont le siège est à Zurich et qui agit en tant que bureau de signalement indépendant en dehors de la SERV. Elle garantit la plus grande confidentialité lors de la réception d'informations et est soumise dans le cadre de son activité aussi bien au secret de fonction qu'au secret professionnel des avocats.

Comme les annonces anonymes peuvent rendre difficile ou impossible l'établissement complet des faits, il est en principe recommandé aux personnes signalantes de communiquer leur nom et leurs coordonnées au bureau d'signalement externe / à la personne de confiance. Sans l'accord de la personne signalante, son identité ne sera pas révélée à la SERV.

Les faits qui peuvent être signalés sont par exemple:

- Incohérences financières (par ex. dépenses somptuaires ou inutiles)
- Comportement contraire à l'éthique
- Violation de la protection des données
- Violations de normes internationales pertinentes (par ex. Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, Principes directeurs pour les entreprises multinationales)

Au lieu de signaler une irrégularité au bureau de signalement externe / à la personne de confiance de la SERV, vous êtes libre de la signaler au CDF ou au conseil d'administration de la SERV. Les collaborateurs de la SERV peuvent en outre adresser un rapport à leur supérieur respectif, à Compliance ou au service du personnel.